



BILAN D'ACTIVITE 2022 DE L'ANCV EN MATIERE D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 juin 2023

SOMMAIRE

P. 03 Préambule

P. 04 Les faits marquants

P. 07 Les chiffres clés (estimations)

P.11 Une ingénierie sociale au service de
l'aide aux vacances

P.13 Les résultats par programme

P.28 Le contrôle des aides et les dérogations

P.29 Le projet de refonte des outils de
l'Action Sociale

L'année 2022 est marquée par la reprise significative de l'accompagnement au départ en vacances pour tous les programmes déployés par l'ANCV et ce, malgré un contexte économique affecté par un fort taux d'inflation : le nombre de bénéficiaires estimés à date, dépasse celui de 2019 avec plus de 241 000 départs en vacances (hors Aide à la Pratique Sportive).

L'ANCV a maintenu sa mobilisation en conservant un niveau d'aide élevé, plus important qu'en 2020 et en 2021 pour tenir compte notamment d'une augmentation sensible des coûts de séjour.

2022 c'est également une meilleure visibilité de l'offre globale de l'ANCV apportée par :

- la célébration de son 40^{ème} anniversaire et les outils de communication déclinés pour l'occasion,
- la signature du contrat d'objectifs et de performance avec une nouvelle feuille de route et des objectifs ambitieux pour l'action sociale,
- son implication dans le Plan Destination France initié en 2022,
- la poursuite des appels à projets,
- sa présence au salon des Seniors, après 8 ans d'absence.

Enfin, 2022 est l'année du déploiement des premières briques du chantier important de la refonte des outils numériques de l'action sociale. Une plateforme de conventionnement en ligne est désormais accessible pour la quasi-totalité des programmes.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022



Une reprise sensible du nombre de bénéficiaires après deux années marquées par la crise sanitaire

Le nombre global de bénéficiaires des programmes de l'action sociale dépasse le niveau de 2019 avec **317 221*** personnes aidées en 2022 (+ 30% vs 2021) dont **241 610*** départs en vacances (+ 29% vs 2021), supérieurs aux prévisions 2022 du contrat d'objectifs et de performance de 10% (*estimation, un bilan partenaire en attente)



Une agence qui s'adapte au contexte économique

L'ANCV a maintenu sa mobilisation en 2022 face à la crise économique en conservant un niveau d'aide élevé :

Dans le cadre des Aides aux Projets Vacances :

- les montants d'aide ajustés pour faire face à la hausse des coûts de séjour,

Dans le cadre de Seniors en vacances :

- hausse des montants d'aide de **12,5%** et c'est au cours de l'année 2022 que l'ANCV a entrepris un dialogue avec les professionnels du tourisme impliqués dans le programme pour envisager la hausse du coût des séjours plafonnés. Il a abouti à une augmentation des tarifs des séjours de 7,83 % (glissement de l'indice des prix à la consommation entre 2020 et 2022) effective au 1er janvier 2023.

Départ 18 :25, une notoriété désormais acquise



Le programme Départ 18 :25 connaît un faible ralentissement en 2022 lié au renouvellement du marché public en cours d'année mais qui a permis la reconduction du prestataire sélectionné en 2018. Ce sont **23 936** jeunes qui en ont bénéficié en 2022 (vs 33 114 en 2021). La communication a été largement relayée par l'ANCV sur le site internet du programme, sur les réseaux sociaux, par des reportages dans la presse écrite et audiovisuelle. La campagne menée par le CNOUS dans le cadre du partenariat historique avec l'ANCV a été lancée tardivement auprès des étudiants boursiers. Avec une enveloppe de **0,31 K€**, le partenariat spécifique avec le Fonds de dotation Essentiem a permis à **624** jeunes de bénéficier d'un abondement diminuant significativement leur reste à charge. En 2022, la Région Grand Est s'est impliquée à l'identique.



Seniors en Vacances : une reprise amorcée

C'est le programme dont les effectifs se sont effondrés lors de la crise sanitaire. Elle est désormais derrière et **77 069** seniors ont pu retrouver le chemin des vacances en 2022. Ce sont 1 181 porteurs de projets actifs qui se sont mobilisés sans toutefois retrouver le niveau de partenaires de 2019 (1 289). La présence de l'ANCV au salon des Seniors, après 8 ans d'absence, a été un vrai succès avec un nombre conséquent de visiteurs.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022



Les partenariats avec la région, Grand Est et le département de la Gironde

L'ANCV poursuit en 2022 son rapprochement avec les collectivités territoriales, initié historiquement. La région Grand Est a donné mandat à l'ANCV à travers une convention pour affecter un abondement aux jeunes bénéficiaires de l'aide au programme Départ 18 :25, qui viennent séjourner dans la région. C'est une enveloppe de **200K€** qui a été confiée à l'ANCV pour les exercices 2022 et 2023 dont **26 160€** ont été utilisés en 2022 au bénéfice de **530 jeunes**. Une convention de partenariat tripartite, liant le Conseil départemental de la Gironde, Gironde Tourisme et l'ANCV a également été signée le 28 septembre 2022. Elle vise à promouvoir l'intégralité de l'offre de services proposée par l'ANCV.



10 000 départs en vacances dans les DROM

Le plan Destination France, a inscrit dans la mesure 9 de l'axe 2, le déploiement des programmes Départ 18 :25, Seniors en Vacances et une expérimentation en 2022 favorisant le départ en vacances de 10 000 ultramarins dans les départements et régions d'outre-mer. Au-delà de la mobilisation des partenaires de l'ANCV implantés historiquement dans les Outre-Mer, notamment Vacances Ouvertes et ACOD qui ont soutenu le départ de plus de **6 700** ultra-marins, une expérimentation a été conduite avec l'Agence d'attractivité et de développement de touristique de Mayotte permettant à **2 519** seniors et leurs accompagnateurs de découvrir les vacances et leur île. Le projet a été soutenu par le conseil départemental et la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte. Ce sont au total **9 263** ultra-marins concernés par cette mesure.



Les appels à projets : un outil de visibilité sur des thèmes prioritaires de cohésion sociale

L'Agence s'engage, notamment au travers de son fonds d'expérimentation, dédié à l'innovation sociale, dans la conception, le déploiement et la gestion d'appels à projets visant à contribuer, grâce à la thématique de l'aide aux vacances, à soutenir des publics ou thématiques prioritaires des politiques de cohésion sociale. Ce sont au total 180 projets qui ont été soutenus au bénéfice de **13 730** personnes pour un montant d'aide de **2,6 M€**.



Participation au congrès mondial de l'OITS

L'ANCV est membre adhérente de l'Organisation internationale du tourisme sociale (OITS), association internationale sans but lucratif qui œuvre, dans un cadre international, pour favoriser le développement du tourisme pour tous. Dans le cadre d'une convention de partenariat, initiée en 2021, l'ANCV soutient et participe aux travaux de l'Organisation internationale du tourisme sociale. Elle a participé à l'automne 2022 au Congrès mondial organisé dans les Açores.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

Des partenariats initiés en 2022 avec des acteurs publics



Durant l'année 2022 L'ANCV a travaillé :

- au renouvellement de sa convention de partenariat avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) pour les années 2023-2025 en intégrant un plan d'action ambitieux. La convention a été signée le 1er février 2023 en présence de la présidente de la Caisse nationale d'allocations familiales et du président de l'ANCV.
- initié un partenariat avec **La Poste** qui a intégré à son Bouquet de services en direction des seniors le programme Seniors en Vacances. Ce sont plus de 700 000 brochures qui seront mis à disposition dans les bureaux de Poste et envoyées par mailing à 400 000 seniors répertoriés dans sa base de données.



Suivi de la convention comité interministériel du tourisme 2016

Une subvention de 5M€ a été versée par l'Etat en 2017 à l'ANCV, suite à une décision du comité interministériel du tourisme de novembre 2016, afin de soutenir le développement du programme Seniors en Vacances et d'aider 30 000 seniors supplémentaires à ceux aidés par l'ANCV, à partir en vacances. Cette convention a pris fin en 2021 après deux avenants la prorogeant. La crise sanitaire ayant particulièrement affecté ce programme en 2020 et en 2021, l'utilisation de la consommation de la dotation fin 2021 s'élève à 3,1 M€ au profit de 29 000 bénéficiaires, dont 19 000 bénéficiaires de l'aide financière et 1 000 aidants.



Audition par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur l'intervention de l'ANCV auprès des aidants

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale "Agir pour les aidants 2020-2022", la ministre déléguée à l'autonomie et la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées ont saisi l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) d'une mission portant sur l'évolution du cadre juridique et financier de l'offre de répit pour les aidants de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et de personnes malades. L'ANCV a présenté l'ensemble des dispositifs mis en œuvre depuis 2009 pour soutenir le répit des aidants par des séjours de vacances.



Le projet refonte des outils numériques de l'action sociale

Initié en 2020, ce projet, expérimenté en mode agile, porte sur la refonte de l'ensemble du système d'information de l'action sociale. Il est constitué de deux chantiers, une plateforme de conventionnement en ligne pour l'ensemble des programmes et d'un outil de gestion et de reporting.



LES CHIFFRES CLES DE L'ACTION SOCIALE EN 2022

Aides à la personne

Ils ont été aidés
par l'ANCV

241 610*
Bénéficiaires

33,5 M€
Attribués**



Aide aux équipements

Des équipements rénovés
avec l'aide de l'ANCV

9
Équipements

0,77 M€
Attribués***



* nombre de bénéficiaires estimé, tous programmes, en attente du bilan d'un partenaire,

**montants attribués, limités aux commandes Chèques-Vacances dans le cas des partenaires Aides aux projets vacances dans l'année, hors CIT

*** montants des subventions décisions Directeur général

L'ANCV s'appuie sur des partenariats pour la mise en œuvre de son action sociale avec des associations, des collectivités territoriales, des organismes publics ou privés qui, par leur savoir-faire et leur proximité avec les publics bénéficiaires, sont les mieux à même de réaliser l'accompagnement humain sans lequel les projets de départ en vacances des publics les plus fragiles ne seraient pas concrétisés.

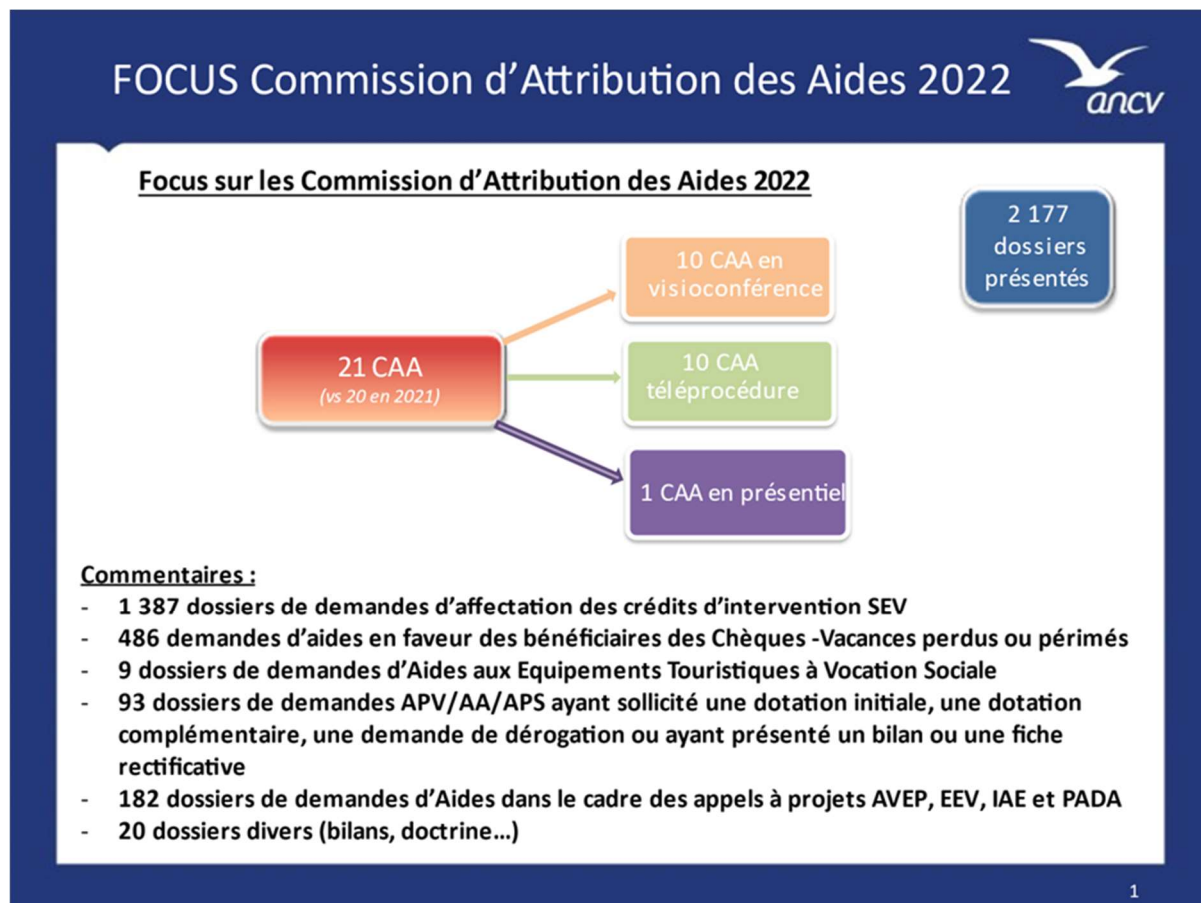
Le Conseil d'administration a défini le 25 décembre 2021, les orientations générales et les conditions d'applications des aides pour 2022. Les modalités d'application ont été décidées par le directeur général le 7 janvier 2022, après avis de la commission d'attribution des aides.

Les axes prioritaires d'intervention

Le conseil d'administration a inscrit depuis 2017 l'intervention de l'action sociale dans 5 axes prioritaires, concourant ainsi, par ses programmes, aux politiques de cohésion sociale en contribuant notamment à :

- L'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation d'exclusion,
- L'insertion des publics fragiles issus des territoires en difficulté (territoires de la politique de la ville et territoires ruraux),
- Le développement de l'autonomie des jeunes adultes,
- La prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social des personnes âgées,
- L'inclusion des personnes handicapées.

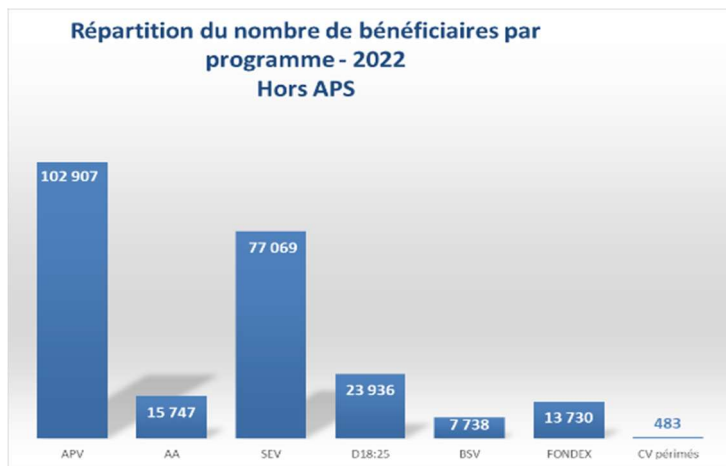
La commission d'attribution des aides s'est tenue 21 fois au cours de l'année 2022



LES CHIFFRES CLES DE L'ACTION SOCIALE EN 2022

241 610* personnes aidées à partir en vacances
un COP dépassé (fixé à 215 150 départs)**

Plus de 1 600 000* journées vacances aidées par l'ANCV en 2022 !**



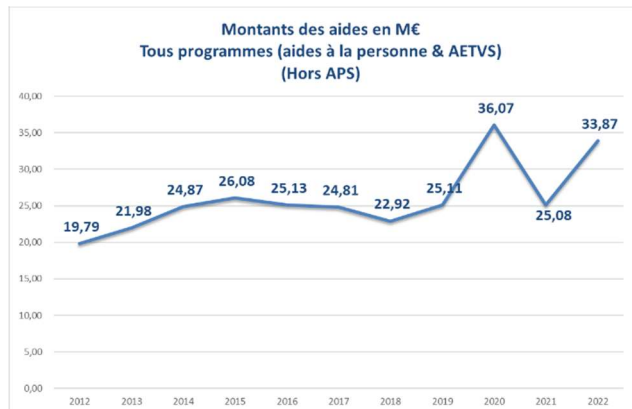
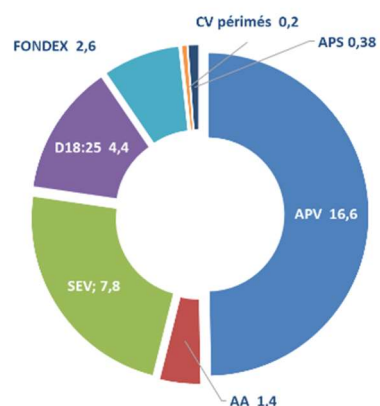
Le nombre de bénéficiaires des programmes de l'ANCV a progressé de 30% entre 2021 et 2022.

Cette progression résulte :

- du niveau d'aide demeuré élevé depuis la crise sanitaire pour l'ensemble des programmes
- de la reprise sensible du programme Seniors en Vacances (+58%)
- du nombre conséquent de projets soutenus dans le cadre du Fonds d'expérimentation de l'ANCV.

Les crédits d'intervention ont évolué en conséquence et notamment pour les programmes Seniors en Vacances et les différents appels à projets soutenus dans le cadre du Fonds d'Expérimentation.

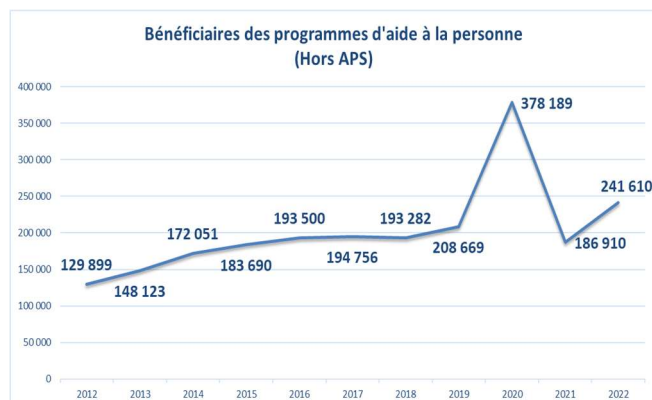
Répartition des crédits d'intervention par programme en M€ - 2022



Le développement ces dernières années de conventions pluriannuelles avec les partenaires nationaux a encouragé le développement de l'aide au départ en vacances dans un grand nombre de réseaux

associatifs.

Le montant élevé des crédits en 2020 fait référence au dispositif Chèque-Vacances Eté 2020 cofinancé avec les régions à destination des publics mobilisés durant la crise sanitaire (138 180 bénéficiaires).



*Estimation : manque un bilan partenaire

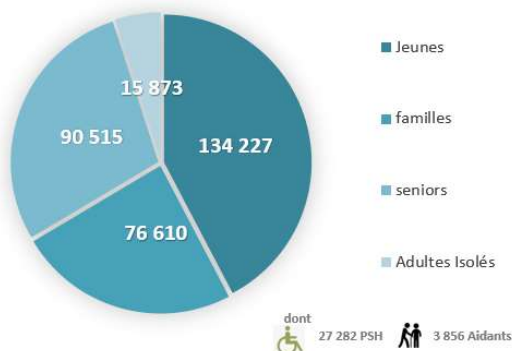
** L'indicateur Contrat d'objectifs et de performance porte sur le nombre de départs en vacances, hors pratique sportive

***Estimation ne prend pas en compte le programme Aides d'aaoui (projets)

LES CHIFFRES CLES DE L'ACTION SOCIALE EN 2022

Les publics de l'action sociale et les axes prioritaires d'intervention

Répartition des bénéficiaires par public en 2022



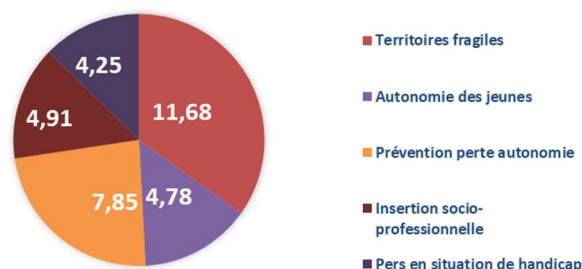
Les jeunes demeurent le public le plus soutenu par l'action sociale de l'ANCV, tous programmes confondus.

Concernant les familles, l'ANCV intervient en complément des aides apportées par les caisses d'allocations familiales en soutenant financièrement 1/3 des projets.

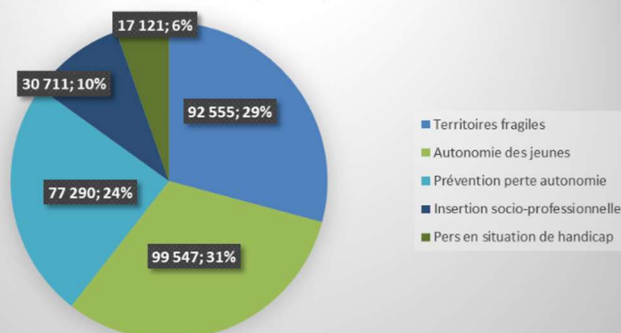
Ces dernières années, 1/3 des personnes aidées sont primo-partantes.

Depuis 2010 l'ANCV a inscrit son action dans les politiques publiques de cohésion sociale, valorisant l'apport et les impacts des vacances auprès des publics les plus fragiles. Sa contribution la plus importante porte sur le soutien aux résidents des territoires fragiles et notamment ceux quartiers prioritaires de la politique la ville (QPV) avec plus de 11,5M€ de crédits dédiés au bénéfice de plus de 92 500 personnes, tous programmes confondus.

MONTANT DES CREDITS D'INTERVENTION PAR AXE 2022 (EN M€)



Répartition des bénéficiaires par axe prioritaire en 2022



Les jeunes, public prioritairement soutenu, le sont essentiellement à travers le programme Départ 18 :25 mais également par les Aides à la Pratique Sportive. Ce programme a pour finalité de soutenir la pratique sportive pérenne, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique la ville (QPV).

Une ingénierie sociale au service de l'aide au départ

1- Les partenaires

Les programmes de l'ANCV sont mis en œuvre grâce à un réseau très large de partenaires sur l'ensemble du territoire.

Il est constitué de grandes associations oeuvrant dans le champ :

- humanitaire, d'éducation populaire, du handicap, de l'insertion sociale et médico-sociale,
- de professionnels du tourisme engagé dans le tourisme social et solidaire,
- des structures publiques,
- des comités sociaux et économiques, comités des œuvres sociales, comités d'action sociale

Répartition des porteurs de projets et têtes de réseaux par typologie

Partenaires Actifs en 2022	APV	AA	APS	SEV	BSV	AETVS	Fondex	TOTAL
Associations		14	6	520		3	109	652
Autres organismes publics (CCAS, CIAS...)				464			40	504
Communes				101		1		102
Structures de droit privé (Hors associations)				40		5	27	72
Intercommunalités (EPCI)				11			1	12
TDR+PdP	1 994				261			2 255
Equipements (sites des PTL)				201	273			474
Total partenaires	1 994	14	6	1 337	534	9	177	4 071

2- Les évaluations /les appels à projets/les nouveaux dispositifs : l'ingénierie sociale au service de l'innovation

Les programmes et dispositifs sont évalués régulièrement pour interroger leur efficacité, mieux connaître les partenaires et les publics aidés pour répondre à leurs besoins et à leurs attentes. Les principaux enseignements de ces bilans sont présentés dans ce rapport d'activité par programme/dispositif.

L'ANCV conçoit de nouveaux dispositifs en s'appuyant sur les besoins et l'identification des publics cibles. Consciente de la spécificité des freins au départ, des attentes et des enjeux d'intervention auprès des différents publics, l'ANCV a, ces dernières années, imaginé et déployé plusieurs dispositifs d'aide au départ qui intègrent les acteurs et orientations des politiques de cohésion sociale et qui tendent à répondre à des problématiques sociales, sociétales. Ces dispositifs sont précédés de phases :

- D'écoute, de diagnostics,
- De conception, d'évaluation et d'essai

Ce sont les appels à projets en direction des femmes victimes de violence, des enfants protégés, des personnes âgées dépendantes et leurs aidants déployés depuis 2020.

Enfin, consciente de la problématique sociale et sociétale du droit au répit des aidants, l'Agence, a dès 2008, intégré dans le programme Seniors en Vacances, l'accès aux vacances des aidants de seniors en situation de handicap ou de dépendance. En 2022, tous programmes confondus l'ANCV a soutenu le répit de **3 856 aidants**

3- La veille sociale

Une veille sociale régulière est organisée par les équipes, au siège comme en région, pour identifier les thématiques sociales émergentes, les priorités des schémas départementaux dans le domaine social ou médico-social, les schémas régionaux en matière d'économie touristique et ce afin d'y inscrire des actions partenariales avec l'ANCV. En 2022, des rencontres ont lieu avec le département de la Gironde qui a abouti à la signature d'une convention portant sur l'offre globale d'aides et de service apportée par l'ANCV. En mars 2022, une rencontre a également eu lieu avec les élus de la région Auvergne-Rhône-Alpes et un plan d'actions a été proposé.

4- La rencontre annuelle avec ses partenaires historiques des Aides aux projets vacances

Le 24 novembre 2022 l'ANCV a réuni les partenaires du programme des Aides aux projets vacances, après 2 années d'absence liées à la crise sanitaire. Actualités de l'ANCV, enjeux, ambitions pour l'action sociale dans le contrat d'objectifs et de performance 2022-2025 ont été partagés. Ces temps d'échanges sont particulièrement constructifs et ont été suivis de groupes de travail.

Pour cette édition, ce sont deux ateliers qui ont été organisés l'un autour du nouveau système d'information de l'action sociale, l'autre sur les risques opérationnels et le renforcement des procédures existantes en y impliquant les autres services de l'ANCV.

LES RESULTATS PAR PROGRAMME EN 2022

LES AIDES A LA PERSONNE

APV

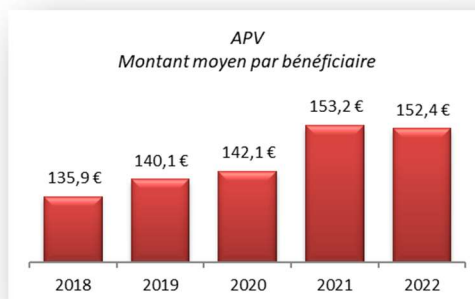
(AIDES AUX PROJETS VACANCES)

43 têtes de réseau partenaires du programme des Aides aux Projets Vacances se sont mobilisées pour accompagner le départ en vacances des publics les plus fragiles dans un contexte économique marquée par l'inflation, impactant les coûts des séjours et par conséquent la hausse du niveau de l'aide de l'ANCV.

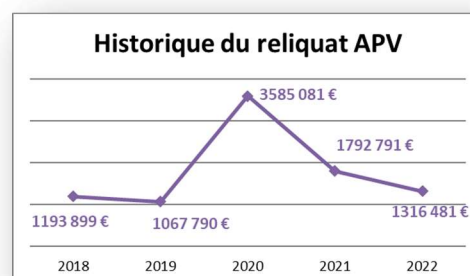
- On observe :
 - une augmentation de 22 % des bénéficiaires des aides aux projets vacances entre 2021 et 2022
 - un montant moyen d'aide stabilisé par rapport à 2021,
 - la reprise des départs en vacances des personnes en situation de handicap amorcée en 2021. Elle s'est confirmée en 2022 avec une progression de 15 % par rapport à l'année dernière.

- Le reliquat* des dotations accordées en 2021, retrouve un niveau équivalent à celui d'avant la crise sanitaire. Les partenaires des aides aux projets vacances dépassent les 90 % de consommation de leur dotation versée en Chèques-Vacances en 2022.

*Le reliquat correspond aux Chèques-Vacances commandés qui n'ont pas été attribués aux bénéficiaires



Montant commandé + reliquat n-1 - reliquat n / nombre de bénéficiaires hors accompagnateurs et hors aide structurelle



17,3 M€
attribués*

16,6 M€
commandés**

102 907
bénéficiaires***

+22 % bénéf.
par rapport à 2021

*Attribués : par décision Directeur Général sur proposition de la commission d'attribution des aides dotation + aide structurelle partenaires

**Commandés : montant Chèques-Vacances commandé + aide structurelle

***Bénéficiaires Aides aux projets vacances = personnes parties en vacances avec leurs accompagnateurs (estimation, manque un bilan partenaire)



Depuis 2021 le partenariat avec la SNCF permettant de bénéficier d'une offre de transport à tarifs solidaires (« codes à usage unique » ou CUI), jusque-là réservé au programme Bourse Solidarité Vacances, a été élargi aux partenaires des Aides aux projets vacances. Ce sont **9 132 trajets**, assortis d'une réduction de 85% qui ont été proposés à 17 partenaires nationaux en 2022. **61 %** ont été utilisés pour un montant moyen de billets de **14,70€** par trajet. Le montant du reste à charge le plus élevé est de 41,90€ (trajet : Nice – Bayonne) et le moins cher est de 1,20€ (Macon – Lyon)

AA

(AIDES D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT)

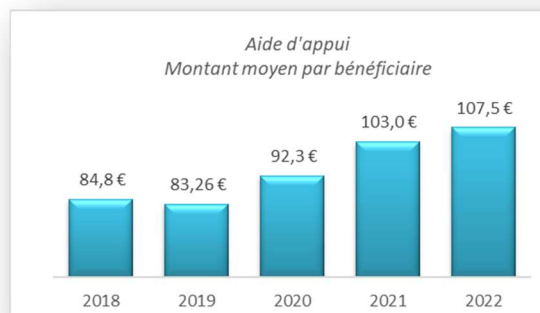
14 partenaires du programme des Aides d'Appui concourent aux dispositifs d'accès aux vacances en proposant des projets/dispositifs spécifiques d'accès aux vacances.



- Un montant moyen en légère hausse en raison notamment de l'évolution des 3 partenariats mentionnés ci-dessous

On observe :

- Une progression de 27 % du nombre de bénéficiaires



Montant attribué + reliquat n-1 - reliquat n / nombre de bénéficiaires hors accompagnateurs

3 partenaires concentrent 50% des bénéficiaires du programme,

- L'ANCT** (Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires) **et l'ANCV déploient** et cofinancent conjointement l'appel à projets « #ExploreEurope » en direction des jeunes de 16-25 ans résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville. 40 départements ont été impliqués en 2022 et ce sont 210 projets qui ont permis le départ en vacances de **2 400 jeunes** avec leurs accompagnateurs, (+68 % par rapport à 2021). Ce sont 884 K€, dont 484 K€ apportés par l'ANCT, qui ont permis de soutenir les demandes en 2022,
- Réseau Passerelles** a poursuivi son processus de développement de l'offre de séjours de répit en direction de familles ayant un enfant porteur de handicap en 2022 avec une progression d'activité de 39 % au cours de l'année 2022, portant le nombre de familles accueillies à **721** contre 510 en 2021. Le nombre total de bénéficiaires est passé de 2 171 en 2021 à **2 879** en 2022.
- L'UFOLEP**, impliqué également dans l'appel à projets Elles en Vacances, a permis la réalisation de 151 séjours (vs 82 séjours en 2021) portés par 41 porteurs de projets différents au bénéfice de **2 405 personnes, et notamment des jeunes résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville.**

1,4 M€
attribués*

1,4 M€
utilisés**

15 747
bénéficiaires***

+ 27 % bén.
par rapport à 2021

*Attribués : par décision Directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides

**Utilisés : montant effectivement utilisé pour le projet (dont reliquat N-1)

***Bénéficiaires : personnes aidées avec leurs accompagnateurs dans le cadre d'un projet soutenu par l'ANCV

APS

(AIDES A LA PRATIQUE SPORTIVE)

6 têtes de réseau partenaires du programme des Aides à la Pratique Sportive se sont mobilisées

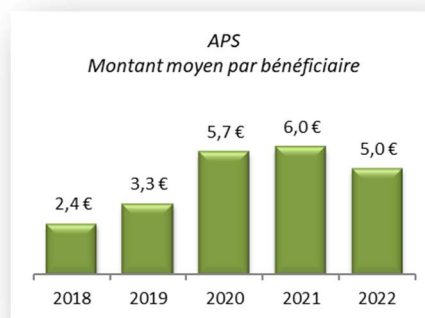
Les aides à la pratique sportive ont porté notamment sur le soutien de parcs mobiles sportifs itinérants installés par des associations comme **Raid Aventure** (plus de **50 000** bénéficiaires) et l'**UCPA** (plus de **9 000** jeunes bénéficiaires) permettant aux jeunes publics de découvrir le sport et de pallier pour certains l'absence de vacances durant l'été.

Action Sport Education a également permis à plus **6 000 jeunes** des quartiers prioritaires

de la politique de la ville de découvrir et de pratiquer de manière pérenne le basket.

Le soutien à ces actions sportives à une portée éducative et préventive pour des jeunes issus essentiellement de quartiers prioritaires.

Pour rappel les bénéficiaires des aides à la pratique sportive n'entrent pas dans l'indicateur du contrat d'objectifs et de performance.



Montant attribué + reliquat n-1 – reliquat n / nombre de bénéficiaires Y/C accompagnateurs

0,38 M€
attribués*

0,38 M€
utilisés*

75 611
bénéficiaires**

+32 % bén.
par rapport à 2021

*Attribués : par décision Directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides

**Utilisés : montant effectivement utilisé pour le projet (dont reliquat N-1)

***Bénéficiaires : personnes aidées avec leurs accompagnateurs dans le cadre d'un projet soutenu par l'ANCV

SEV (SENIORS EN VACANCES)

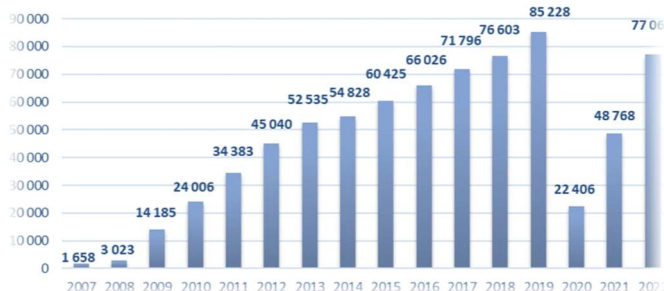
77 069 départs en 2022, un programme qui retrouve sa dynamique après deux années de crise sanitaire.

La répartition entre séjours groupes et individuels n'a pas été modifiée

- **2 228 séjours** ont été réalisés en 2022 (+47 %) dont **1 493** en groupe, organisés par **1 136** porteurs de projet actifs (+56 %) au bénéfice de **57 022 seniors** (+68 %)
- **735 séjours** regroupant **20 047** seniors en individuels (+35 %).

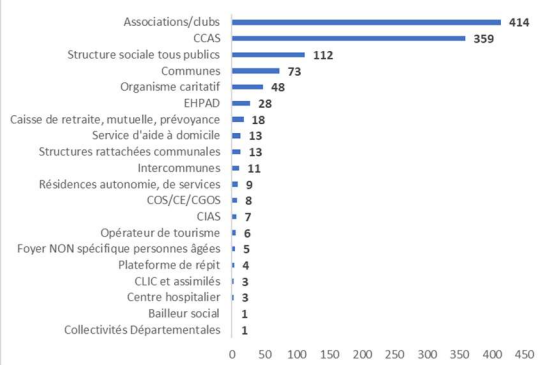
L'évolution du programme depuis son déploiement par l'ANCV

Evolution du nombre de bénéficiaires du programme SEV entre 2007 et 2022



Ce sont près de **740 000 seniors** qui ont bénéficié du programme Seniors en vacances depuis son déploiement en 2007 et **84,7M€** mobilisés.

-Typologie des porteurs de projets

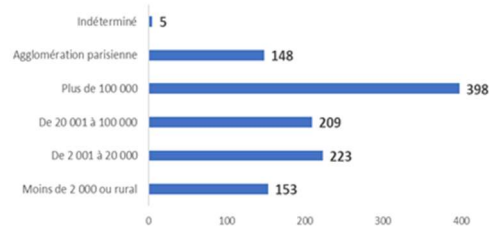


Les porteurs de projet en 2022

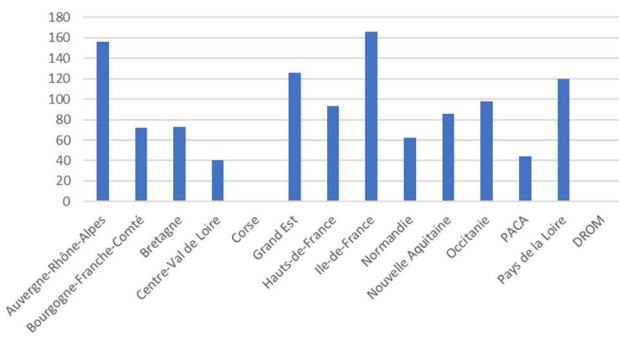
Les séjours de vacances sont désormais ancrés dans les politiques sociales mises en œuvre par les structures publiques et notamment par les collectivités, via leur Centres Communaux d'Action Sociale. Elles demeurent, avec les associations de retraités, les principales utilisatrices du programme. 1/3 des porteurs de projets sont implantés dans des communes de – de 20 000 habitants.

En 2022, la ville de Paris a rejoint le programme avec 16 séjours organisés au bénéfice de **1 258** seniors parisiens.

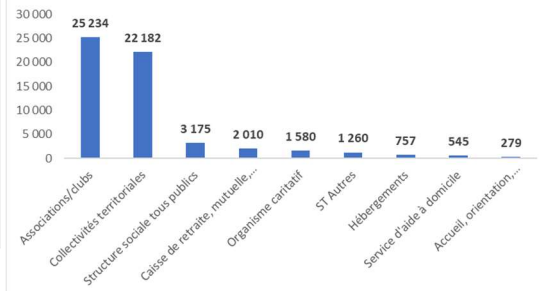
Origine des porteurs de projets par agglomération



Répartition des porteurs de projet par région



Nombre de partants par porteur de projets



3 Régions particulièrement impliquées historiquement IDF, AURA et Grand Est, rejointes par la région Pays-de-Loire.

Bilan des financements apportés par les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT)

SEV (SENIORS EN VACANCES)

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) est partenaire du programme Seniors en Vacances depuis 2011. Toutes les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail le déploient et 6 d'entre elles apportent un financement complémentaires à hauteur de 266 K€.

Partenaire	Montant total
CARSAT Midi Pyrénées	36 000 €
CARSAT Centre Val de Loire - Orléans	25 000 €
CARSAT Centre Ouest - Limoges	17 500 €
CNAV IDF	100 000 €
CARSAT Alsace-Moselle	42 504 €
CARSAT HAUTS DE France	45 000 €
TOTAL 2022 CARSAT SEV	266 004 €

Evolution du taux d'éligibilité entre 2018 et 2022

On constate ces dernières années une évolution sensible du taux d'éligibilité à l'aide, il a diminué de 10 points. Le tableau ci-dessous ne tient pas compte de l'année 2020 en raison d'une répartition non représentative du programme, liée à la crise sanitaire.

Evolution taux éligibilité SEV 2018-2022

	2018	%	2019	%	2021	%	2022	%
Groupes	35 967	61,76%	38 820	60,82%	10 357	56%	30 276	53,10%
Individuels	14 803	78,69%	16 569	77,30%	18 916	70%	13 474	67,20%
Total aidés	50 500	65,92%	55 389	64,96%	29 273	60%	43 750	56,80%
Total partis	76 603		85 260		48 768		77 069	



7,8 M€
attribués *

77 069
Bénéficiaires**

58% bén.
par rapport à 2021

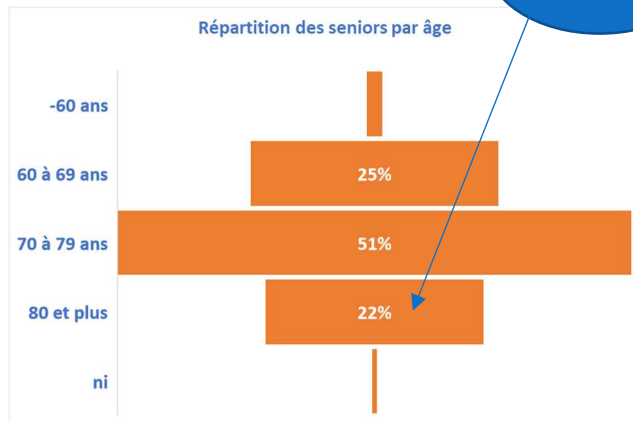
*Montant des aides accordées aux seniors éligibles et versé aux PTL

**Bénéficiaires avec ou sans aide

SEV (SENIORS EN VACANCES)

Les seniors : qui sont-ils ?

1 200 seniors
ont plus de
90 ans

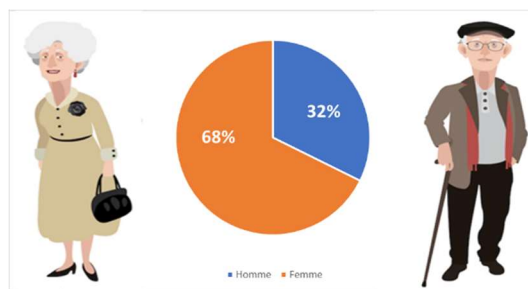


38% de primo
partants en 2022



Moyenne d'âge des seniors partis

Groupes	Individuels
74,2	72,9

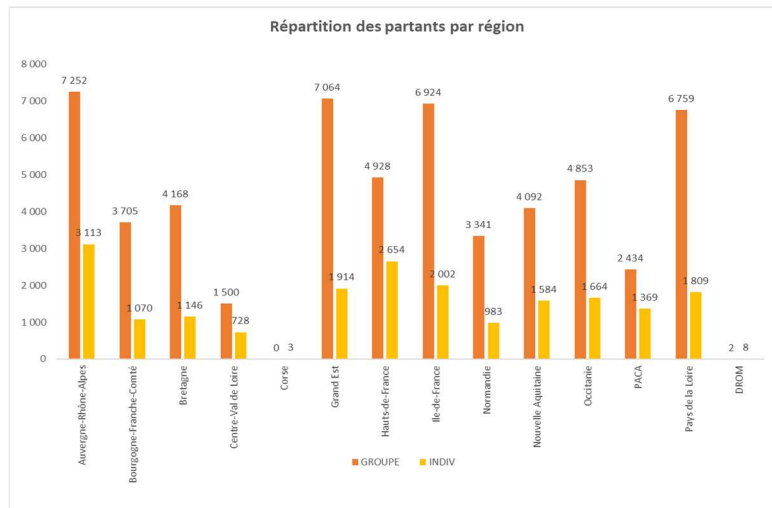


4 %

3 528 seniors en situation
Handicap/Dépendance

**1 505
AIDANTS**

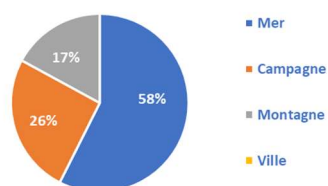
Région d'origine des seniors partis



Ils sont notamment originaires
de 3 régions : Auvergne-Rhône-
Alpes, Grand Est, Pays de Loire
et Ile-de-France



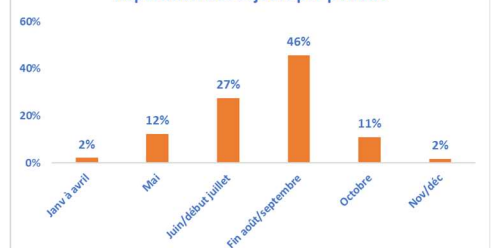
Lieu des séjours en 2022



Les séjours à la mer demeurent le 1^{er} choix

...et plutôt à
l'automne

Répartition des séjours par période



Pour les professionnels du tourisme, un impact important sur leur Chiffre d'Affaires

92% des séjours réalisés en 2022 ont une durée de 8 jours.

15% se sont déroulés sur les ailes de saison (janvier-avril et d'octobre à décembre)

Top 15 des PTL ayant accueillis des seniors

PTL	Nb de seniors accueillis	Montants des subventions perçues	Montant du CA
MILEADE	13 295	1 338 810 €	5 391 186 €
BELAMBRA CLUBS	8 552	892 020 €	3 465 316 €
VVF Villages	7 457	733 080 €	3 017 371 €
ST VACANCES ULVF	4 452	431 370 €	1 800 195 €
ST Cap France	4 323	443 130 €	1 734 084 €
CEVEO	4 169	393 060 €	1 695 086 €
VILLAGES CLUBS DU SOLEIL	3 576	343 800 €	1 461 604 €
VTF	3 110	278 370 €	1 270 812 €
ARTES	2 893	320 070 €	1 166 901 €
VACANCES PASSION	2 594	300 810 €	1 051 480 €
ST Ternélia	2 475	248 220 €	999 072 €
ST AVMA	2 195	217 950 €	854 591 €
UNIVAC	2 191	189 750 €	876 804 €
AEC	1 765	167 760 €	720 099 €
ODESIA VACANCES	1 640	178 890 €	666 437 €
Totaux des 15 PTL	64 687	6 477 090 €	26 171 038 €

Le chiffre d'affaires généré par le programme représente **31,15M€**.

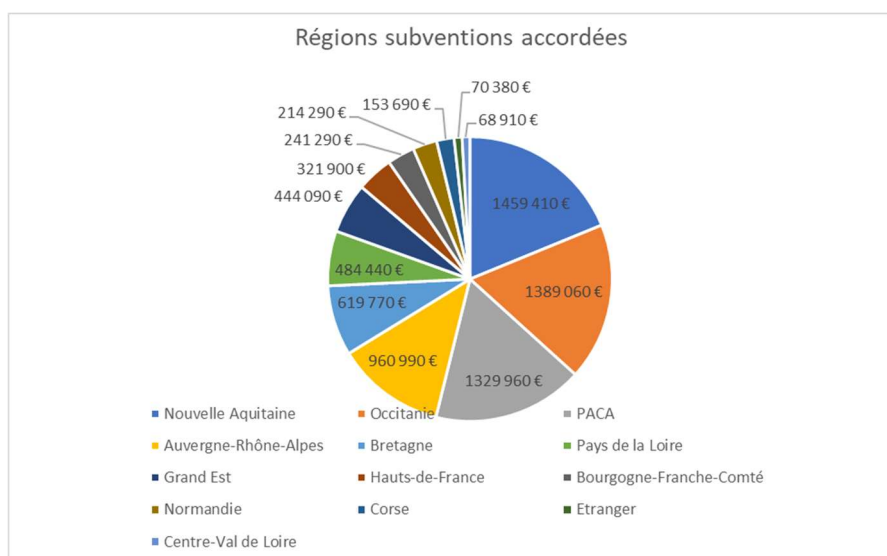
SEV

Un impact économique pour les régions

Répartition des aides accordées par Région

Les régions d'accueil privilégiées par les seniors restent

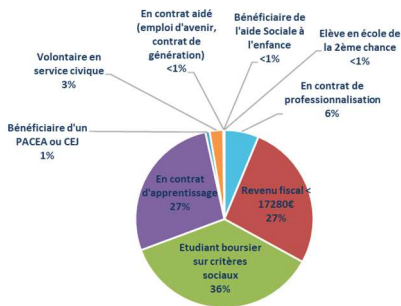
- La Nouvelle-Aquitaine
- L'Occitanie
- Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Sud)



Depuis 2021 le programme a acquis une notoriété désormais installée avec près de 24 000 jeunes bénéficiaires.

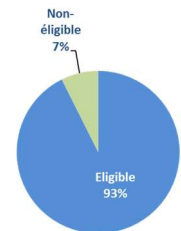
Il est en léger recul par rapport à 2021 qui intégrait un dispositif exceptionnel à la demande de l'Etat (33 114 jeunes).

- ☑ Le marché public sélectionnant le gestionnaire de la plateforme de réservation a été renouvelé en mai, perturbant l'accès aux séjours prévus entre juin à décembre, ces derniers représentaient 2/3 des séjours en 2021 vs 44 % en 2022
- ☑ L'ANCV a maintenu en 2022 un niveau d'aide élevé représentant 80 % du coût du séjour plafonné à 250 €
- ☑ **Une communication importante sur le programme** : e-mailing Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) auprès des étudiants boursiers, présence accrue sur les réseaux sociaux
- ☑ Campagnes digitales et réseaux sociaux par les équipes marketing de l'agence et rénovation du site internet « depart1825.com »
- ☑ 93 % des jeunes ont bénéficié de l'aide financière de l'ANCV :



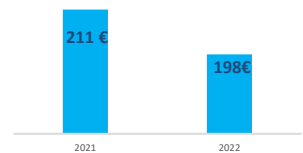
pour 1/4 d'entre-eux au titre de leurs revenus et pour 3/4 au titre d'un statut particulier dont 36 % d'étudiants boursiers.

Taux d'éligibilité à l'aide



- ☑ Le montant moyen de l'aide est en légère baisse (-6,16 %) par

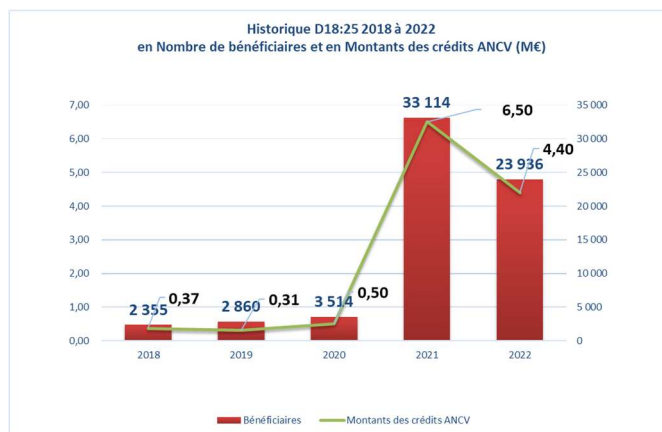
Montant moyen d'aide



rapport à 2021 (aide exceptionnelle de 300 €).

- ☑ Le coût moyen de séjour est en légère hausse (+4,4 %, 284 € contre 272 € en 2020), notamment dans le cadre de la reprise des séjours au ski avec matériel et remontées mécaniques, généralement plus coûteux, suspendus en 2021 du fait de la situation sanitaire au premier trimestre

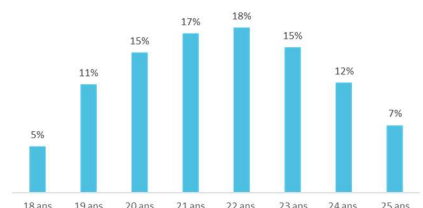
Coût moyen de séjour par jeune

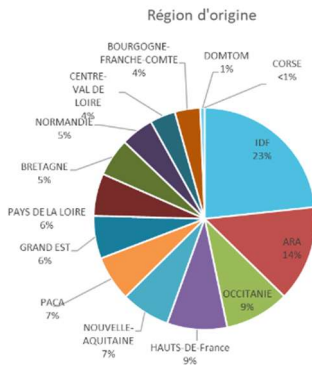


Les jeunes qui sont-ils ?

L'âge médian des bénéficiaires est de 22 ans (21 ans en 2021). Comme en 2021, la moitié des bénéficiaires se concentre sur la tranche 20-22 ans.

Pyramide des âges



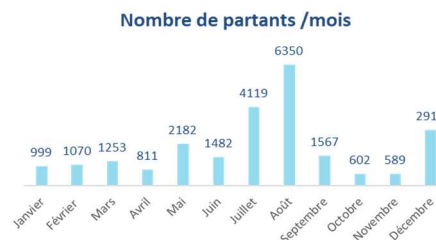
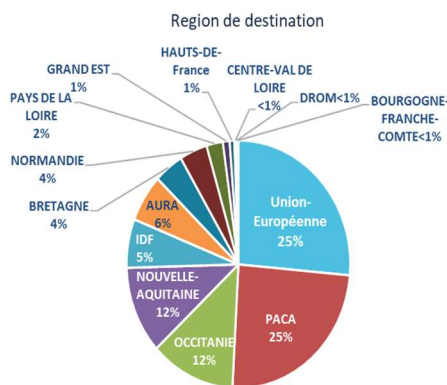


Le dispositif semble mieux réparti sur le territoire que par le passé : des jeunes issus de l'ensemble des régions françaises ont bénéficié d'un séjour sur la période.

Moins d'1/4 des partants (23 %, contre 22% en 2021 et 36 % en 2020) sont originaires d'Ile-de-France, près de 15 % d'Auvergne-Rhône-Alpes, et 9 % respectivement des Hauts-de-France et de Nouvelle Aquitaine

Les séjours

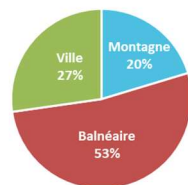
- ☑ 73 % des séjours se sont déroulés en France dont 49 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- ☑ L'Espagne reste la destination préférée des jeunes qui ont séjourné en Union-Européenne.



44 % des séjours se sont déroulés sur la période juillet-août, contre 66 % en 2021

La durée moyenne de séjours est relativement stable : de 5,2 jours en 2021 à 5 jours en 2022.

% de partants / environnement



En moyenne, un séjour est composé de **2,4 participants**, contre 2,2 en 2021.

53 % des jeunes ont réservé un séjour sur Lastationdusoleil.com, 27 % sur Lastationinthecity.com, et 20 % sur Lastationdeski.com.

Cette année encore, le volet web/digital constitue le relai largement plébiscité. Parmi les près de 16 000 répondants à un questionnaire en ligne :

- **68 % ont connu le programme via un relai web** : sur les réseaux sociaux (27 %, FB, TIK-TOK, et INSTAGRAM), via le site du dispositif (23 %) ou celui du prestataire (13 %), ou via une publicité internet (5 %). Ces données incluent les communication web et réseaux sociaux à l'initiative de partenaires (ex : Grand-Est, Essentiem...).

- **8 % des jeunes ont été informés via un email ou une page internet fixe à l'initiative d'un partenaire** type ASC, Caisse d'allocations familiales ou Centre national des œuvres universitaires et scolaires, 3 % des jeunes ont connu le dispositif via leur établissement scolaire, 3 % via un article de presse, et 1 % via leur Comité social et économique ou leur employeur.

4,4 M€
attribués*

23 936
bénéficiaires**

88 928 jeunes
depuis 2014

*Montant des aides versées au prestataire

**Bénéficiaires : jeunes partis avec le programme Départ 18 :25, éligibles ou non à l'aide de l'ANCV

Les 4 appels à projets initiés depuis 2020 ont été maintenus en 2022

Le dispositif « 10 000 départs en vacances en Outre-Mer » a été déployé dans le Fonds d'Expérimentation.

Initiés en 2019 et poursuivis en 2022 :

- Insertion par l'Activité Economique (IAE)** pour favoriser le départ en vacances des travailleurs en Insertion par l'Activité Economique. 8 projets ont été présentés, 7 ont abouti au bénéfice de **290** bénéficiaires et 18 accompagnateurs. Il n'est pas renouvelé en 2023 et 3 associations nationales ont souhaité devenir partenaire des Aides aux projets vacances pour soutenir le départ en vacances de ce public.
- Personnes Agées Dépendantes et leurs Aidants (PADA)** pour favoriser le départ en vacances des groupes de personnes âgées dépendantes et apporter une alternative au programme Seniors en Vacances (courts séjours de proximité). 94 projets ont été déposés, essentiellement par des Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et associations répartis sur l'ensemble du territoire (vs 37 en 2021) 87 projets soutenus qui concernent **1 046 bénéficiaires** dont **513 personnes âgées dépendantes/handicapées, 200 proches aidants et 333 accompagnateurs** qui assurent l'encadrement des seniors âgés



Source : Séjour aidants familiaux au château de Prauthoy du 15-18 mai 2022- Relais du Bien Être (10)

3 Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (Alsace-Moselle, Pays-de-Loire et Centre-Ouest) ont apporté leur contribution à 8 projets pour un montant de **8 025 €**.



Source : Séjour Elles en Vacances
Août 2022 – ASFAD (49)

- « Elles en vacances »** pour favoriser le départ en vacances des femmes victimes de violence et renforcer leur accompagnement social.

Le dispositif confirme sa capacité à répondre aux attentes des acteurs engagés dans l'accompagnement des femmes victimes de violences. Les porteurs de projets témoignent d'impacts riches tant au niveau des femmes elles-mêmes qu'au niveau des établissements et de leurs projets éducatifs. Cette troisième édition a connu **un développement quantitatif significatif tant sur le nombre de projets que sur le nombre de bénéficiaires**. 74 projets ont été **concrétisés** au bénéfice de **1 074 femmes victimes de violences et 230 proches / accompagnateurs** (contre 74 en 2020 et 465 en 2021).

Initié en 2021 et poursuivi en 2022

- Aide au départ en vacances des enfants protégés (AVEP)**.

L'initiative a mobilisé en 2022 un spectre large de porteurs de projets impliqués sur le champ de la protection de l'enfance. L'appel à projets a permis d'aider au départ en vacances d'enfants et de jeunes protégés rencontrant des situations diverses : mineurs résidant en établissement, en famille d'accueil ou en milieu ouvert et majeurs Aide sociale à l'enfance. Les parents, proches et assistants familiaux ont également bénéficié de ce dispositif. **59 projets ont été soutenus** au bénéfice de **1 809 personnes** dont **413 accompagnateurs**.



Initié en 2022

☑ **10 000 départs dans les Départements et Régions d'Outre-Mer**

Annoncé dans la mesure 9 du Plan Destination France, l'ANCV et la Direction générale des Outre-Mer ont mobilisé les partenaires de l'ANCV, les services déconcentrés de l'Etat (SGAR), les comités régionaux du tourisme pour initier des dispositifs d'aides au départ en vacances de nos concitoyens ultra-marins. 3 dispositifs ont été mis en œuvre :

- Avec l'Agence d'attractivité et de développement touristique de Mayotte (AADTM), un dispositif impliquant le conseil départemental, la caisse de sécurité de Mayotte et l'Union départementale des centres communaux d'action sociale de Mayotte a permis à **2 302** seniors mahorais accompagnés de **217** professionnels de réaliser des courts séjours 2j/1n de proximité. Une dotation de **376 588 €** a été utilisée.
- L'Association Vacances Ouvertes a déployé un dispositif spécifique dans les Outre-Mer, notamment en Martinique, Guadeloupe et en Guyane en accompagnant 6 porteurs de projet qui ont permis le départ en vacances de **1 668** personnes dont **24** accompagnateurs, essentiellement des familles et des jeunes, en orientant les projets vers l'épargne et le renforcement de la mobilité. Une dotation de **149 360 €** a été utilisée.
- L'Agence de Coopération d'Organisation et de Développement Durable et Solidaire des Territoires (ACOD) a renforcé également son intervention dans les Outre-Mer et notamment à la Réunion où elle n'était pas présente jusque-là. Ce sont **5 076** personnes dont **3 900** à la Réunion grâce à une dotation de **910K€**.

	2022			
	Montant utilisé (€)	Bénéf. Yc Acc	Accompagnateurs	Bénéficiaires
Elles en vacances	238 380 €	1 304	230	1 074
AVEP	288 263 €	1 809	413	1 395
PADA	153 913 €	1 046	333	713
IAE	38 035 €	308	18	290
Plan Destination France	1 435 948 €	9 263	241	9 022
	2 154 539 €	13 730	1 236	12 494

2,6 M€
attribués*

2,15 M€
Utilisés**

13 730
bénéficiaires***

* Montant attribués par décision Directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides

** Montant réellement utilisé et recouvrement ou report du reliquat

*** Nombre de participants aux projets

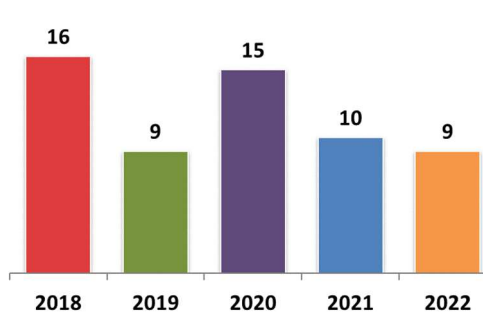
AETVS

(Aides aux Equipements Touristiques à Vocation)

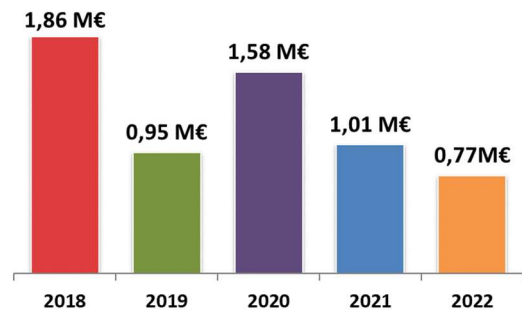
LES AIDES AU PATRIMOINE

Evolution des Aides aux Equipements Touristiques à Vocation Sociale entre 2018 et 2022

Nombre Equipements Subventionnés



Montants engagés



9
équipements

0,77 M€
attribués*

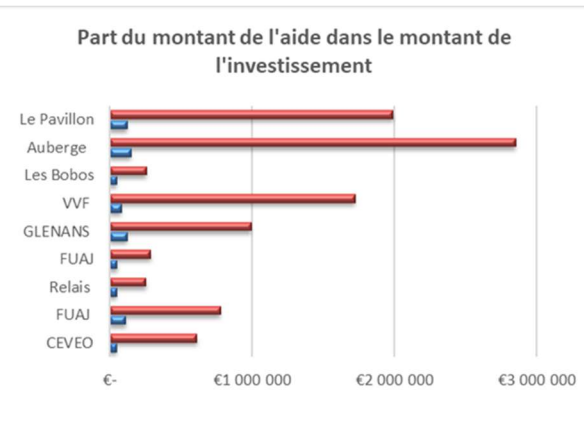
9,7 M€ de
travaux

85 917 €
Montant
moyen

*Attribué : Décisions DG sur proposition CAA

En 2022, 97 demandes d'information ont été formulées auprès des services (80 courriels et 17 webinaires réalisés)

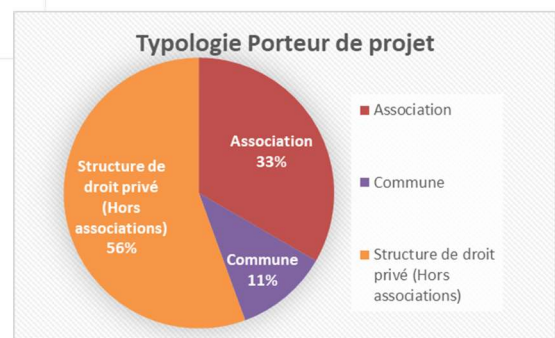
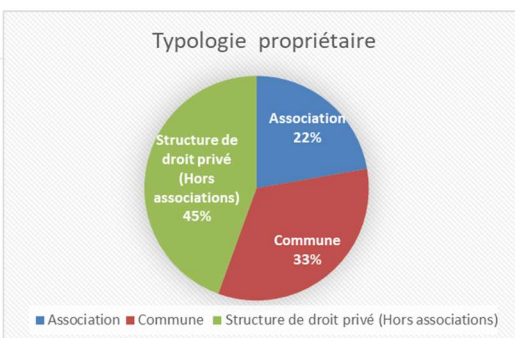
13 dossiers ont été déposés et **9 équipements (1 pour remise gracieuse)** ont bénéficié d'une subvention de l'ANCV, pour un total de **773 256.60 €** (1 017 332 € en 2021) ayant permis la mise en œuvre de **9,7 M d'€ de travaux.**



Le montant moyen de l'aide attribuée est de **85 917 €** vs 101 733 € en 2021 (baisse de 16 %).

L'investissement moyen en 2022 est de **1,082 M €.** (versus 1.196 M€ en 2021) soit une baisse de 9.5 %

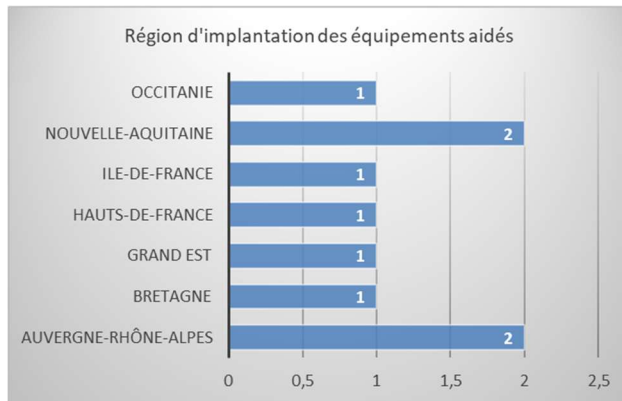
L'aide de l'ANCV représente en moyenne 8 % du total de l'investissement (versus 9 % en 2021).



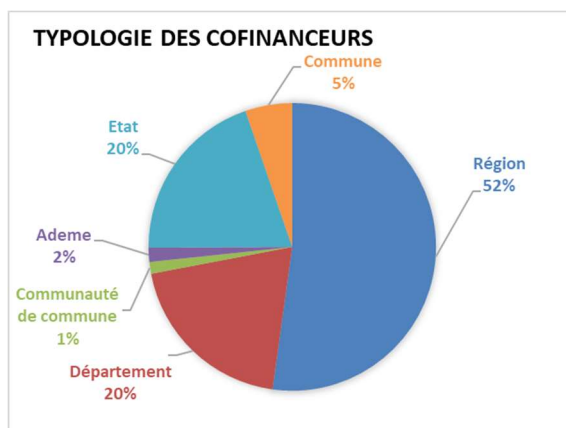
AETVS

(Aides aux Equipements Touristiques à Vocation)

Près de **78%** (contre **60 % en 2021**) des structures aidées sont adhérentes à l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT).



Les structures ayant bénéficié du financement de l'ANCV en 2022 sont situées au sein de **7 régions** administratives différentes.



8 dossiers sur 9 ont fait l'objet d'au moins un **cofinancement public local** complémentaire (Région et/ou Département...). Avec un montant global de 1 514 601 € de cofinancement public sur les projets 2022, les régions ont apportés plus de la moitié (52 %) des cofinancements.

Fonds **TSI**
TOURISME SOCIAL INVESTISSEMENT

Le comité de sélection de Tourisme Social Investissement s'est réuni une fois en 2022 et a examiné 3 projets d'acquisition/rénovation. 2 avis favorables ont été émis et un dossier reste en attente d'informations complémentaires.

CHEQUES- VACANCES PERIMES

Ce dispositif a pour objet d'attribuer, suite à leur demande, une aide sous forme de Chèques-Vacances à des bénéficiaires en possession de Chèques-Vacances périmés, au regard de la motivation sociale à l'origine de cette demande.

Sont éligibles les détenteurs de Chèques-Vacances périmés qui n'ont pu utiliser ni échanger leurs Chèques-Vacances dans les délais impartis en raison :

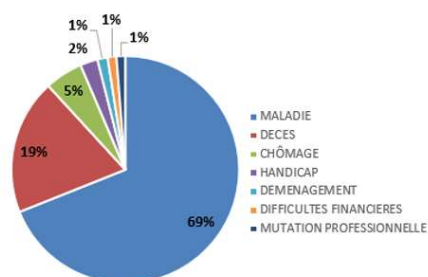
- d'une maladie grave ;
- de difficultés financières consécutives à une situation de surendettement, de chômage de longue durée ou à un décès ;
- d'une situation exceptionnelle dont les motifs sont justifiés.

Le bénéfice du programme peut être cumulé avec le bénéfice d'un autre programme ou d'une autre aide de l'ANCV.

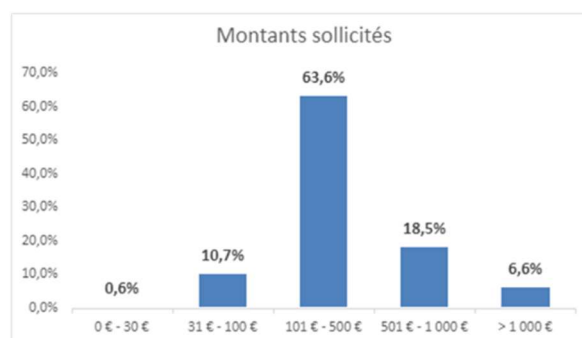
L'aide est limitée au montant des Chèques-Vacances périmés dont le bénéficiaire est détenteur. Il est fixé par le directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides.

Elle est versée sous forme de Chèques-Vacances. Le coût de la fabrication de ces Chèques-Vacances est déduit du montant versé.

En 2022, 608 demandes ont été reçues par les services (dont 162 reçues en décembre 2021 et affectées aux crédits 2022) **483 personnes** ont pu bénéficier d'une aide pour un montant de **211 120 €** :



Motifs des demandes d'échange



Dès 2023 seules les demandes dont le montant en chèque-vacances est supérieur ou égal à 100 € seront soumis à l'examen de la commission d'attribution des aides (cf. orientations approuvées par le CA décembre 2022). Elles représentent 10,7 % des demandes.

211 120 €
attribués*

483
bénéficiaires**

*Attribués : Décisions Directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides (montant des Chèques-Vacances refabriqués, déduction faite du coût de fabrication)

** Bénéficiaires Chèques-Vacances refabriqués suite perdus-périmés

Le contrôle des aides de l'action sociale

15 partenaires ont été contrôlés :

Programme	Nb de partenaires contrôlés	Nb de bénéficiaires contrôlés
APV/AP	4	937
APV/AA	3	Sans objet
APS	1	Sans objet
SEV	3	91
BSV	2	44
FONDEX	1	24
D18:25	1	100
TOTAL	15	1 196

Dispositif ANCV	2022
APV/AP	91,4%
APS	66,7%
APV/AA	98,7%
SEV	88,9%
BSV	95,8%
FondEx	100%
D18:25	100%

La campagne de contrôle 2022 n'a pas révélé de non-conformité majeure avec une moyenne de 90,9 % de taux de conformité.

Un plan d'actions permettant de corriger les non-conformités révélées par les contrôles est suivi par les services de la direction des politiques sociales.

Le traitement des dérogations

Les conditions générales applicables à l'ensemble des programmes d'action sociale imposent que le conseil d'administration soit informé annuellement :

- 1- **des dispositifs dérogatoires** aux conditions générales communes ou celles propres à un programme, motivées par des caractéristiques particulières du public aidé ou par l'existence d'une situation exceptionnelle édictées par le directeur général après avis de la commission des aides,

En 2022 les demandes de dérogation présentées à la Commission d'attribution des aides ont porté sur :

- Les Aides aux Projets Vacances : attribution de dotation en Chèques-Vacances pour récompenser les lauréats des concours photos organisés durant les séjours de vacances de publics accompagnés au départ.
3 partenaires sont concernés : Vacances Ouvertes, Secours Catholique et Vacances Ouvertes.
 - Fonds d'Expérimentation : Gratuité pour les seniors mahorais dans le projet porté par l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de Mayotte
- 2- **des dérogations individuelles** aux conditions générales communes ou à celles propres à un programme, applicables à un séjour ou à un projet et motivées par les caractéristiques particulières du bénéficiaire ou par l'existence d'une situation exceptionnelle, accordées, par le directeur général

En 2022 les services ont examiné 101 demandes de dérogation, tous programmes

Le projet de refonte des outils de l'action sociale



Objectifs du projet

Mettre à disposition un outil qui permettra de gérer les 4 programmes d'aide à la personne existant aujourd'hui. Ce nouvel outil doit également permettre d'intégrer n'importe quel nouveau programme selon les 5 modèles (BtoC & BtoB) ci-contre

	PROGRAMME 1	PROGRAMME 2	PROGRAMME 3	PROGRAMME 4	PROGRAMME 5
Identifiable	✓	✓	✓	✓	✓
Acte identifiable	✓	✓	✓		✓
Offreurs visibles	✓	✓		✓	✓
Rénumération	✓			✓	
Exemples de programmation	Détection personnes Type SIV et TITIC	Une carte personnes Type RIG par commune avec des adresses RIG par commune open	Détection personnes Type APV	Détection personnes Type RIG par SIV par commune	Une carte personnes Type RIG par commune open
	↓	↓	↓	↓	↓

Les principes directeurs du projet :

- ⇒ L'outil devra être évolutif...
- ⇒ L'outil permettra de traiter des données ...
- ⇒ L'outil devra s'intégrer dans le SI de l'agence (urbanisation)
- ⇒ Privilégier les solutions « sur étagère » ...

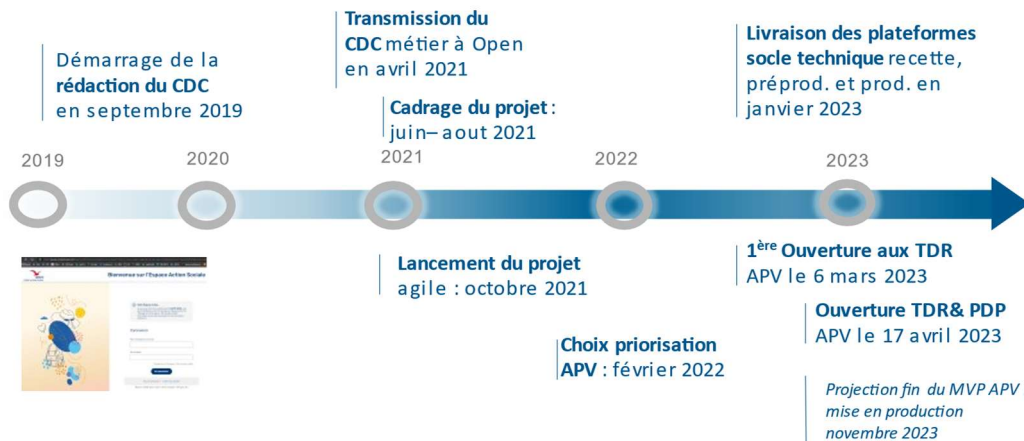
Pré-requis:

- ⇒ Continuité de service
- ⇒ Création d'un outil (pas d'évolution de l'existant)

ANCV - Espace Action Sociale COSTRAT mai 2023



1



ANCV - Espace Action Sociale COSTRAT mai 2023



10